

Stage



Présentation

DESCRIPTION

L'étudiant(e) devra réaliser, au cours de l'année universitaire, un contrat en apprentissage ou deux stages s'il ou elle est en formation initiale. Une première période d'immersion partielle en entreprise se déroule du mois d'octobre à fin mars (lundis, mardis et mercredis en entreprise puis jeudis et vendredis à l'Université). une seconde période d'immersion totale en entreprise s'effectue du mois d'avril au mois d'août/septembre. Le contrat en apprentissage ou les stages donneront lieu à un rapport de stages (ou d'apprentissage) qui sera présenté lors d'une soutenance se déroulant à la fin de l'année universitaire.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation